

Côté Comm

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CÔTE & SUD

N° 22 - DÉCEMBRE 2012

A SAVOIR

Cérémonie des vœux : Rendez-vous le 7 janvier

La traditionnelle cérémonie des vœux du Député Maire de BEAUNE et Président de la Communauté d'Agglomération aura lieu le Jeudi 7 janvier à 19 heures au Palais des Congrès de BEAUNE.



Alain SUGUENOT

Président de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, Député-Maire de BEAUNE

Chers amis,

Nous voilà déjà au terme d'une année 2012 qui aura été riche en événements pour notre Communauté d'Agglomération. J'aurai l'occasion d'y revenir lors de la traditionnelle cérémonie des vœux qui se tiendra le lundi 7 janvier à 19 heures au Palais des Congrès de BEAUNE et à laquelle j'ai d'ores et déjà le plaisir de vous convier.

Notre Communauté d'Agglomération - créée le 1^{er} janvier 2007 - va entrer dans sa sixième année. Selon les statistiques, c'est pour une entreprise souvent un cap critique. Ce n'est pas le cas de notre "entreprise" qui, dans une conjoncture pour le moins difficile à laquelle personne n'échappe, poursuit son action au service d'un territoire et de ses habitants. Tous ses habitants.

Au fil de ces pages, vous pourrez en effet constater que personne n'est oublié. C'est le cas dans nos différents domaines de compétences que sont notamment les transports, l'environnement ou encore l'enfance et la petite enfance. Concernant cette dernière compétence nous avons ainsi inauguré dernièrement deux nouvelles structures, l'une à BEAUNE, le RAM Blanches-Fleurs, l'autre à NOLAY, qui bénéficie désormais d'un multi-accueil.

En termes d'environnement, BOUZE-lès-BEAUNE est dotée d'une station flambant neuve, tout comme SAINT-ROMAIN. Par ailleurs, et en attendant de pouvoir bénéficier de la baignade naturelle à MONTAGNY-lès-BEAUNE, chacun peut d'ores et déjà profiter pleinement des Etangs d'Or, le parc Eco-loisirs de MERCEUIL-TAILLY, qui sera officiellement inauguré au printemps prochain.

Je n'oublie pas le développement économique qui trouve son expression la plus visible sur la ZAC de la Cerisière, ainsi qu'un projet devenu désormais une réalité : le développement des filières courtes agricoles, à commencer par la viande charolaise. "Le Goût d'ici Made in Pays Beaunois" est un succès. Cette démarche, preuve de notre savoir-faire d'excellence, participe au rayonnement de notre territoire.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

LE DOSSIER

Au service de la famille et des enfants



La famille, à travers l'Enfance et la Petite Enfance n'est pas seulement une compétence de la Communauté d'Agglomération, c'est une priorité.

Alors que deux nouvelles structures d'accueil ont vu le jour, elle se donne les moyens de mettre les petits plats dans la grands, pas seulement pour la Semaine de la Gastronomie.

Page 6 et 7

Côté TRANSPORTS



Le Plan Global de Déplacements s'affine

Page 2

Et aussi...

Côté ENVIRONNEMENT

Le point sur les travaux d'assainissement

Page 3



Côté TERRITOIRE

L'eau, un nouvel atout

Page 4

Côté TERRITOIRE



Le Goût d'ici s'affirme

Page 5

Côté CULTURE



Beaux-Arts/Viti, l'union des talents

Page 8

Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération
www.beaunecoteetsud.com



Côté TRANSPORTS

Vous avez dit PGD ?

Après la phase de diagnostic, la Communauté d'Agglomération se penche sur l'élaboration de son Plan Global de Déplacements.

Définir les principes d'organisation des transports sur un périmètre donné, telle est la vocation d'un PGD, Plan Global de Déplacements. Sans qu'elle y soit obligée, la Communauté d'Agglomération a souhaité s'engager dans cette démarche dont la première étape a été la réalisation d'un diagnostic. Ce dernier, confié au bureau d'études INDDIGO, a fait l'objet d'une large concertation tant auprès des élus que du public via des réunions de secteur et autres enquêtes de terrain.

Le constat

Parmi les enseignements – et ou confirmation – on en retiendra que l'agglomération de BEAUNE constitue un bassin de vie à part entière avec 70% des actifs qui travaillent au sein même du territoire. Quant aux relations avec les agglomérations voisines, elles concernent en premier lieu la Communauté d'Agglomération du Grand CHALON

avec plus de 1 600 actifs sortants pour 1 300 entrants. Avec le Grand DIJON les chiffres sont de : 1 400 sortants pour 1 000 entrants. Enfin, avec la Communauté de Communes de NUTTS-SAINT-GEORGES, 640 sortants contre 1 000 entrants.

L'enquête a également mis en exergue le fait que la part de la voiture dans les déplacements domicile-travail se situe à des niveaux bien supérieurs à la moyenne française : 74%, contre 69%. Mais, dans le même temps, la part des modes doux, marche à pied et vélo, est relativement élevée. Elle est ainsi de 5% pour le vélo contre 2 à 3% en moyenne dans les villes de France.

Et maintenant ?

Fort de cette "photographie", la Communauté d'Agglomération va désormais bâtir un projet qui va devoir également tenir compte du PLH (Plan Local de l'Habitat) et du SCoT, le Schéma de



Cohérence Territoriale, la raison d'être de cette démarche étant principalement d'améliorer la sécurité de tous les déplacements et de diminuer le trafic automobile en proposant notamment une offre alternative à la voiture individuelle qui "colle à la réalité".

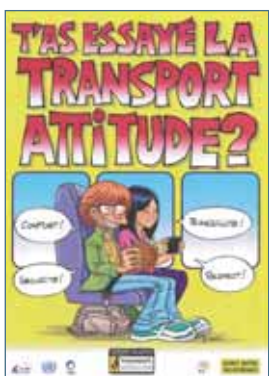
LE CHIFFRE

➤ 3 149

Pas moins de 3 149 cartes ont été délivrées cette année aux scolaires. Ils sont ainsi 3 149 élèves à utiliser le réseau Le Vingt.

EN BREF

"T'as essayé la Transport Attitude ?"



Quand le calme règne dans le véhicule, le temps de transport est plus confortable, plus reposant pour tous.

C'est tout le sens du message délivré par l'ANATEEP (l'Association NATIONALE pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public) qu'a relayé la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud via la distribution de BD éducatives dans les transports scolaires et une campagne d'affichage dans les accueils périscolaires.

Et toi, "T'as essayé la Transport Attitude ?"

Suivez le guide !

Vous voulez connaître toutes les informations utiles pour bien circuler sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ? Rien de plus simple : le Guide Horaire est fait pour ça.

Il est disponible sur internet :

- www.beaunecoteetsud.com ;
- à la Maison de l'Intercommunalité, rue Philippe TRINQUET ;
- dans les bus urbains ;
- auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal ;
- à l'antenne de la Chambre de Commerce et d'Industrie, rue du Tribunal ;
- dans les mairies de la Communauté d'Agglomération.





Côté ENVIRONNEMENT

EN BREF

DEZIZE-les-MARANGES (et SAMPIGNY) pour suivre

Le prochain grand chantier d'assainissement (construction d'une STEP de roseaux de 420 équivalent/habitants et du réseau de transfert des eaux usées) va concerner les communes de DEZIZE-les-MARANGES et SAMPIGNY-les-MARANGES, qui n'est pas sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Néanmoins, la situation géographique de ces deux communes justifiait cette coopération, par ailleurs demandée par l'Agence de l'eau. Les premiers travaux devraient intervenir dès le début de l'année prochaine.

Travaux de réseaux à PULIGNY-MONTRACHET

A la suite des désordres constatés sur la collecte et le transport des eaux usées affectant la commune de PULIGNY-MONTRACHET, la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud a programmé des travaux de réhabilitation et de restructuration. Ces derniers sont divisés en deux tranches. La première intéresse la Petite Rue, la rue de l'Abreuvoir et la rue de la Mairie. Elle consiste à créer un nouveau réseau d'eaux usées strictes sur environ un km (1 100 ml). Les travaux ont débuté en octobre dernier et devraient durer 4 mois. Ils sont réalisés par l'entreprise DEAL sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération. Le montant estimatif de cette première tranche est de 278 000 € H.T. La seconde tranche concernera quant à elle la rue de l'Abreuvoir, la rue du Château, la rue du Drouhin, la rue de Poiseuil et la rue de derrière le Château. Il s'agira de créer un nouveau réseau d'eaux usées strictes, sur environ 1 660 ml.

SAINT-ROMAIN, la station est opérationnelle

Depuis le 1^{er} octobre dernier la station d'épuration des eaux usées (STEP) de SAINT-ROMAIN est opérationnelle. La réfection de la voirie sur la majorité du village a parachevé ces travaux qui auront nécessité près de 12 mois. La dernière intervention a concerné la zone de Saint-Ploto, reliant SAINT-ROMAIN-le-HAUT à SAINT-ROMAIN-le-BAS où l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) a dû mener des fouilles. Les habitants de SAINT-ROMAIN - qui ont reçu une fiche d'information en ce sens - sont désormais invités à se raccorder selon les préconisations demandées par la Communauté d'Agglomération.

BOUZE-lès-BEAUNE a inauguré sa station

Plus qu'une compétence, l'environnement, au travers notamment de l'eau et de l'assainissement, constitue une priorité pour la Communauté d'Agglomération. Dernier exemple en date, les travaux à BOUZE-lès-BEAUNE.



L'inauguration, en octobre dernier, de la station d'épuration de BOUZE-lès-BEAUNE, vient mettre un point final aux importants travaux d'assainissement réalisés par la commune depuis fin 2010. Des travaux qui n'auraient pu être menés à bien sans la Communauté d'Agglomération, alors que le Département est également partie prenante.

Du réseau aux roseaux

Initiées par la Commune, des études préalables ont été menées entre 2006 et 2008 afin de définir le type d'assainissement à mettre en place afin de traiter les eaux usées. Celles-ci se rejetaient alors dans le réseau d'eaux pluviales et aboutissaient, sans traitement préalable, dans un champ en aval du village, en limite du périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable de la Bouzaize. Dès lors, l'intérêt du projet a été confirmé. Il a abouti à la mise en place, entre octobre 2010 et mai 2011, d'un réseau séparatif des eaux usées sur l'ensemble de la commune, soit 170 habitations raccordables et 6 400 mètres linéaires de canalisations posés. Puis, entre octobre 2011 et mars 2012, a été construite la station d'épuration.

Il s'agit d'une station de type filtres plantés de roseaux d'une capacité, en période normale (hors vendanges), de 523 équivalents habitants. En période de vendanges, cette capacité est portée à 1 520 équivalents habitants, soit 3 fois plus que la capacité normale. Les effluents viticoles sont traités par la station comme les eaux usées domestiques.

La balle dans le camp des habitants
Grâce au travail de négociation effectué par la Chambre d'Agriculture et le Syndicat viticole, les viticulteurs de BOUZE-lès-BEAUNE ont signé

des Conventions Spéciales de Déversement par lesquelles ils acceptent de participer financièrement au traitement de leurs effluents afin de collaborer à la protection de l'environnement. Chaque viticulteur apportera une contribution financière en fonction du nombre d'hectolitres vinifiés : 1,10€/hectolitre pour le fonctionnement et 1,27€/hl vinifié pour l'investissement. Les habitants sont désormais invités à effectuer leur raccordement, pour participer eux aussi à la protection des milieux naturels. A ce jour, seules 30 habitations, sur 170, sont raccordées. Gageons que l'inauguration donnera envie à tous d'améliorer le fonctionnement de cette station !

A noter que le coût global de l'opération (réseaux + station) est de quelque 1,9 M€.

Le Conseil Général y participe à hauteur de 22% (427 000€), tandis que l'Agence de l'Eau a versé une subvention de 372 000€, soit 20% du coût total. Le reste 58%, soit 1,1 M€ est à la charge de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de sa politique d'assainissement de l'ensemble de son territoire.



Côté TERRITOIRE

De nouveaux atouts pour la région

Alors que le parc Eco Loisirs de MERCEUIL-TAILLY est désormais accessible à tous, la base de loisirs de MONTAGNY-lès-BEAUNE prend forme.

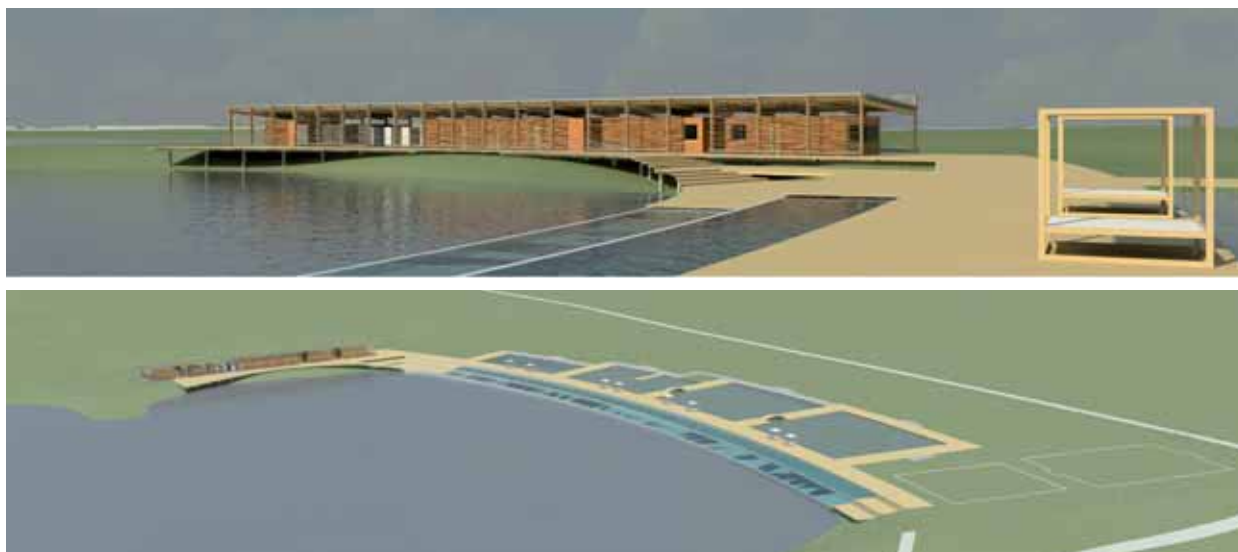
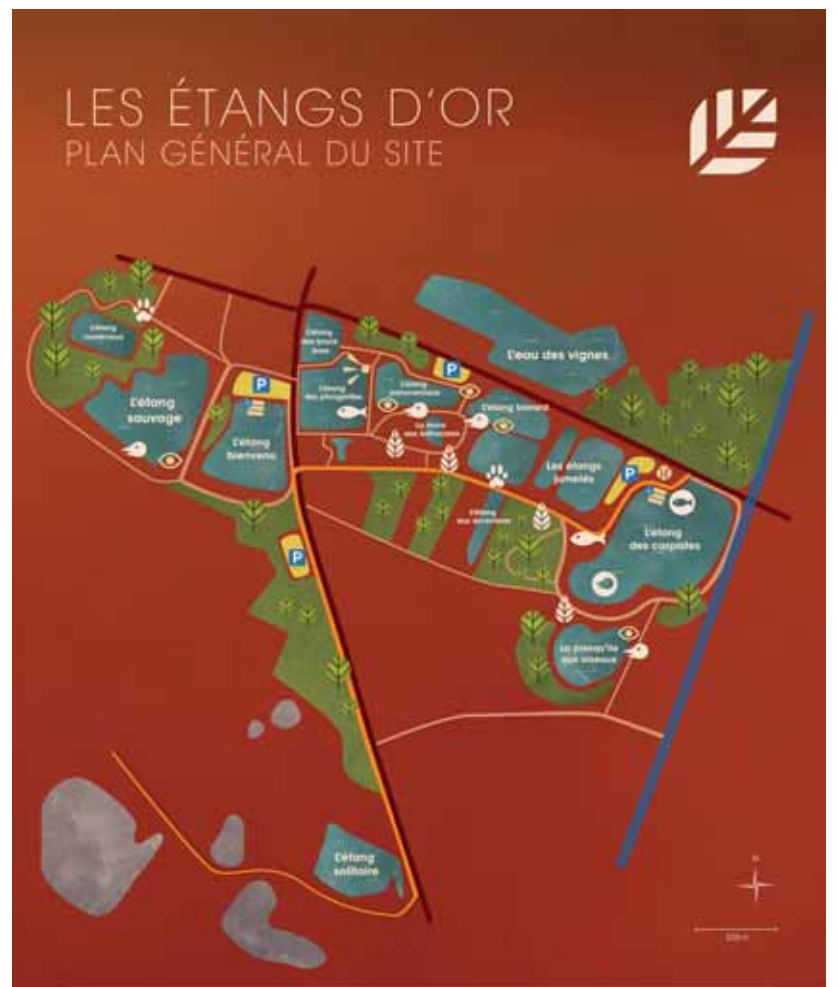
Nous l'annoncions dans le précédent Côté Comm (n°21), le parc Eco Loisirs de MERCEUIL-TAILLY et ses quelque 200 ha fait désormais le bonheur de nombreux promeneurs. Son inauguration officielle est prévue au printemps prochain. Ce qui n'empêche pas les lieux d'être désormais accessibles à tous. Ainsi, profitant d'une réunion du Bureau communautaire à MERCEUIL, et à l'invitation de Jean-Pierre REBOURGEON, les élus de ce même bureau ont pu parcourir le site avec la complicité de l'association des Traits de MERCEUIL. L'occasion de prendre de la hauteur, celle des voitures tirées par les chevaux, et de profiter pleinement de la richesse des paysages qu'offre ce site, ainsi que des aménagements. Parmi ces derniers les aires

de jeu et de pique-nique, mais aussi et surtout les pontons et les cabanes d'observation de la faune reliés par différents chemins désormais accessibles à tous.

La présence des Traits de MERCEUIL ne devait bien sûr rien au hasard, car, à terme, l'association pourrait proposer au grand public cette prestation.

Vivement l'été !

Par ailleurs, les travaux ont débuté du côté de MONTAGNY-lès-BEAUNE cette fois où va voir le jour une baignade naturelle (document ci-dessous). L'objectif est que ce beau projet, qui a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 23 octobre au 23 novembre, soit opérationnel pour l'été prochain.



© Document Cabinet d'architecte Patrick CHAROIN

Accessible à tous

Les personnes à mobilité réduite sont les bienvenues sur le site, où des tables de pique-nique et des pontons de pêche sont spécialement aménagés pour elles. Sans dénivelé particulier, offrant des chemins ombragés ou ensoleillés, l'objectif de ces aménagements est de permettre aux familles de découvrir un espace naturel préservé en découvrant la faune et la flore.

A SAVOIR

Du fait des travaux réalisés dans les étangs, la pêche est pour l'instant interdite, mais ouvrira à nouveau en 2013.



Côté TERRITOIRE



Le Goût d'ici s'affirme

En devenant "Le Goût d'ici", le projet ProXimité s'est ancré dans la réalité. Une réalité qui prend place dans le paysage local et plus encore dans les assiettes.

Née à l'initiative de la Communauté d'Agglomération et du Pays Beaunois, dans le cadre du programme LEADER, la démarche "Le Goût d'ici" a pour vocation de mettre en place, à l'échelle du Pays Beaunois, une filière locale dans le secteur des productions agricoles dans l'objectif de "Consommer localement ce qui est produit localement !". La filière viande charolaise est la pre-

mière à concrétiser cette démarche, qui repose sur un partenariat entre trois collègues : éleveurs, transformateurs et distributeurs.

Le succès au rendez-vous

Le lancement officiel est intervenu les 21 et 23 septembre. A cette date, plusieurs grandes surfaces du Pays Beaunois à l'instar de l'hypermarché Leclerc de BEAUNE, du supermarché Carrefour, toujours à BEAUNE, ou encore de l'Intermarché de CHAGNY ont proposé de la viande labellisée "Le Goût d'ici" sur leurs étals. "Tout est parti très vite" aux dires mêmes des responsables. Dans le même temps, les partenaires ont symboliquement renouvelé leur engagement lors d'une réunion qui a eu lieu au sein de la Maison de l'Intercommunalité, où s'est également tenu un colloque. Mais le temps fort a été le dîner champêtre place Madeleine. Préparé par les éleveurs eux-mêmes, ce repas a réuni plus de 300 personnes. Face au succès, il a fallu rajouter des tables à la dernière minute...

Fin octobre, c'était au tour de la restauration collective, comme la Communauté de Communes de RIVES de SAÔNE par l'intermédiaire de son prestataire de service (Bourgogne Repas), de s'impliquer concrètement dans cette démarche. A cette occasion de la viande "Le Goût d'ici" a été servie aux enfants fréquentant le restaurant périscolaire de PAGNY-le-CHATEAU que les responsables avaient décoré avec force références aux bovins. Dans le même temps, une deuxième campagne était menée par la grande distribution. Puis, en novembre, les restaurateurs du Pays Beaunois ont commencé à

leur tour à cuisiner, et à proposer de la viande "Le Goût d'ici", tandis qu'un stand le Goût d'ici a été présent sur la Foire gastronomique de DIJON.

Tous les mois

Le rythme est aujourd'hui pris : désormais une campagne d'abattage a lieu chaque mois, le contrat portant sur la commercialisation de 100 têtes sur 12 mois, soit d'ici septembre 2013.

Pour en savoir plus :

www.legoutdici-paysbeaunois.fr

A SAVOIR

Précisons que "Le Goût d'ici" n'est pas une filière dite "courte" - aucun intermédiaire n'est supprimé - mais une filière de proximité car il s'agit de bien identifier la viande produite sur le territoire du Pays Beaunois dans les réseaux de distribution locaux. Chacun des partenaires de la filière viande bovine locale est ainsi partenaire de la démarche

REPÈRES

→ Début 2011 :

Mobilisation des acteurs, définition des contours du projet et de la convention de partenariat.

→ Avril 2012 :

Création de l'association des éleveurs du Pays Beaunois avec le recrutement d'une personne chargée du choix des bêtes.

→ Juillet-Août 2012 :

Validation de la convention définitive par l'ensemble des partenaires.

→ 21 Septembre 2012 :

Lancement opérationnel du projet avec les premiers abattages. Quatre bêtes sont abattues et distribuées pour les grandes surfaces du Pays Beaunois (Leclerc, Carrefour et Intermarché de Beaune).

La viande est également mise également en valeur lors de différents événements dont le repas champêtre place Madeleine.



Les grands principes

Ces principes sont écrits et réunis dans une convention de partenariats à laquelle l'ensemble des acteurs ont adhéré :

- Permettre de garantir une meilleure rémunération des éleveurs bovins du Pays Beaunois. Une plus-value sur le poids de carcasse est ainsi assurée aux éleveurs.
- Valoriser une viande bovine de qualité issue du territoire.
- Permettre aux distributeurs de bénéficier d'une communication et d'un packaging adaptés. Une identité visuelle et des outils de communication ont ainsi été définis grâce au soutien financier de l'Europe et des collectivités locales (Conseil régional, Conseil Général, Communauté d'agglomération BEAUNE Côte et Sud et Pays Beaunois).
- L'approvisionnement est assuré par les éleveurs sur la base des demandes transmises par les distributeurs.



Côté FAMILLE

Du RAM BEAUNE Blanches-Fleurs au multi-accueil de NOLAY

Pour répondre au mieux aux besoins des familles, la Communauté d'Agglomération poursuit ses investissements en faveur de la petite enfance. Preuves concrètes de cet engagement la création de deux nouveaux lieux : le RAM BEAUNE Blanches-Fleurs, d'une part, le multi-accueil de NOLAY, d'autre part.

Rentrée oblige, le mois de septembre aura été riche en événements pour le service enfance qui a inauguré coup sur coup les locaux dédiés au Relais Assistantes Maternelles de BEAUNE Blanches-Fleurs, le 10 septembre et le multi-accueil de NOLAY, le 13 septembre.

Dans les faits, le multi-accueil de NOLAY a ouvert ses portes le 3 septembre. Il s'agissait là d'un projet déjà ancien et répondant à un besoin grandissant de places d'accueil pour les enfants de 2 mois et demi à 4 ans sur NOLAY et ses environs.

Moderne et accessible, cette structure est installée dans des bâtiments récemment rénovés qui bénéficient au RAM, le Relais Assistantes Maternelles. RAM et multi-accueil se partagent ainsi les locaux.

La structure est à même d'accueillir 9 enfants, qui sont encadrés par une éducatrice de jeunes enfants à mi-temps, deux auxiliaires de puériculture, un CAP petite enfance à mi temps et deux agents d'entretien à temps non-complet.

A ce jour le multi-accueil affiche complet, 14 familles - car il existe des contrats d'accueil à temps partiel - en bénéficient.

Un deuxième RAM pour BEAUNE

Pour permettre d'assurer un véritable Espace Petite Enfance dans un quartier où habitent de nombreux jeunes parents, la Communauté d'Agglomération a souhaité par ailleurs créer un RAM dans le quartier des Blanches-Fleurs, là-même où existaient déjà un accueil collectif (encadré par des agents de la Communauté d'Agglomération) et une crèche familiale (où exercent des assistantes maternelles salariées de la Communauté d'Agglomération).

Cette création permet en outre de soulager le RAM BEAUNE Bretonnière

EN CHIFFRES

> 5

Les 5 RAM "fédèrent" pas moins de **440** assistantes maternelles et accueillent environ **1 200** enfants.

> 6

Quant aux 6 crèches et haltes garderies d'accueil collectif, elles accueillent **720** enfants. **80** agents assurent cet accueil.

où la responsable avait fort à faire pour encadrer les activités et répondre aux questions des parents et des quelques 150 assistantes maternelles !

A l'heure des inaugurations, chacun a pu se féliciter de l'intérêt et de la qualité de ces réalisations, Alain SUGUENOT, président de la Communauté d'Agglomération ne manquant pas de rappeler, à l'unisson avec Pierre BARBIERY, élu en charge de la Famille et de l'Enfance, qu'une "société qui ne s'occupe pas de ses enfants est une société sans avenir".



Un territoire bien maillé

On compte aujourd'hui sur le territoire de la Communauté d'Agglomération :

• Six crèches et haltes garderie d'accueil collectif.

Trois sont à BEAUNE : l'Espace Petite-Enfance du centre-ville, la Cabotte, rue de l'Enfant, l'Espace Petite-Enfance Saint-Jacques et de l'Espace Petite-Enfance Blanches-Fleurs. C'est encore la halte-garderie de CHAGNY, le jardin d'enfants d'IVRY-en-MONTAGNE et donc du multi-accueil de NOLAY.

• Cinq RAM.

BEAUNE Bretonnière et BEAUNE Blanches-Fleurs, CHAGNY, NOLAY et VIGNOLES.



1



2

Côté FAMILLE

Une semaine très goûteuse

Cette année encore la Communauté d'Agglomération a été fidèle à la Semaine de la Gastronomie. C'est ainsi que plusieurs restaurants scolaires, crèches et autres Relais Assistantes Maternelles n'ont pas manqué de mettre cette manifestation à leur menu.

De BEAUNE à CHAGNY en passant par MEURSAULT, NOLAY, IVRY-en-MONTAGNE ou encore LADOIX-SERIGNY, sans oublier VIGNOLES, de nombreuses animations ont eu lieu. Petit florilège en images.



3



4

- 1 - C'est encore meilleur avec les doigts !
- 2 - A Bretonnière à BEAUNE, des enfants aussi attentifs qu'impliqués
- 3 - Au RAM de VIGNOLES
- 4 - Des vrais chefs !
- 5 - Au Jardin d'Enfants d'IVRY-en-MONTAGNE
- 6 - Au multi-accueil de NOLAY



5



6

RéCréArt : de "Pays-Paysages" à "Mythologies"

Après "Pays-Paysages" l'an dernier ou encore "L'Orient" lors de l'année scolaire 2010-2011, c'est le thème "Mythologies" qui guidera cette année les artistes en herbe de RéCréArt.



Porté depuis 2009 par la Communauté d'Agglomération, et tout particulièrement l'école des Beaux-Arts pour sa mise en place pratique, RéCréArt s'inscrit dans l'objectif de développer des actions d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire, sur l'ensemble du territoire communautaire. Elle permet aux classes des écoles primaires (maternelles et élémentaires publiques et privées) volontaires de travailler sur un thème choisi annuellement, en partenariat avec un artiste, afin de mener à bien un projet spécifique dans un domaine déterminé : arts plastiques, arts visuels, théâtre, musique, danse, etc. Cette année, pas moins de 36 classes se sont portées candidates, pour 27 financées.

Bienvenue au privé

Pour sa quatrième édition au sein de la Communauté

d'Agglomération, RéCréArt s'ouvre cette année aux écoles de l'enseignement privé sous contrat avec l'Éducation Nationale avec la participation d'une classe du Saint-Cœur et une de Notre-Dame, à BEAUNE et une classe de Saint-Joseph à MEURSAULT.

Au total, 10 communes sont représentées cette année : BEAUNE (avec 12 classes), CHAGNY (3 classes), LADOIX-SERRIGNY, LEVERNOIS, MERCEUIL, MEURSAULT, MONTAGNY-lès-BEAUNE, SAINT-AUBIN, SAINTE-MARIE-la-BLANCHE et SAVIGNY-lès-BEAUNE.

Le 5 décembre prochain la traditionnelle conférence pédagogique réunira les enseignants et artistes participant, dont six nouveaux, le début des interventions étant prévu en janvier.



Beaux-Arts / Viti : Les liens forment les étudiants

Officialiser, et surtout pérenniser un partenariat qui existe déjà de façon informelle, telle est la démarche qui a présidé à la signature d'une convention entre le lycée viticole de BEAUNE et l'école des Beaux-Arts BEAUNE Côte et Sud.

Ces deux établissements d'enseignement, solidement ancrés dans le paysage local, partagent la mission commune d'accueillir des étudiants de tous horizons souhaitant, à terme, exercer un métier à forte connotation créative. Ce rapprochement, qui va permettre de "cultiver la permanence de l'éphémère", comme le dira le député-maire de BEAUNE et président de la Communauté d'Agglomération, Alain SUGUENOT, paraissait ainsi tout naturel. Concrètement, le lycée viticole ouvre ses ateliers de dégustation, mais aussi un cycle de conférences autour

des climats au bénéfice des étudiants de l'école des Beaux-Arts. Au programme également, une journée à la Viti ou encore une lecture du paysage.

De son côté l'école des Beaux-Arts a prévu pour les étudiants de la Viti une initiation à la couleur, des animations pédagogiques ou encore la participation aux cycles de conférence sur l'art contemporain. L'occasion de "renforcer des liens pédagogiques très positifs" entre les deux établissements diront de concert leur directeur respectif, Catherine ATTARD pour les Beaux-Arts et Michel MAITRE pour la Viti.

Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération
www.beaunecoteetsud.com

14, rue Philippe Trinquet - 21200 BEAUNE - Tél. 03 80 24 56 80
www.beaunecoteetsud.com - journal@beaune-cote-et-sud.fr



Côté Comm

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE, CHAGNY, NOLAY

Directeur de la Publication : Jean-Pierre REBOURGEON

Directeur de la Rédaction : Gilles ATTARD

Photos : BEAUNE CÔTE ET SUD, sauf mention contraire

Conception graphique et réalisation : ÉCRIVIN

Impression sur papier recyclé : CONTACT HABILLAGES
Impression à 27 000 exemplaires

Distributeur : ADREXO